

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

A ce conseil municipal 10 conseillers sont présents et M DUTRUCH Bruno a donné procuration à Mme BENICH Christiane.

Ouverture de la séance à 19h30. Mme BENICH Christiane nous demande l'autorisation d'apporter 2 questions supplémentaires à l'ordre du jour, la 1ère concernant le lotissement et la 2nde concernant l'octroi d'une prime COVID19. Céline MASSELOT, est élue secrétaire de séance et le conseil municipal accepte d'enregistrer la séance à l'unanimité.

## **1- Délégation de fonctions du Conseil Municipal au Maire**

Après lecture des délégations possible par Mme BENICH Christiane, certains points de délégation sont précisés comme le 2° (droits et taxes au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal).

La question est de savoir si le conseil fait à chaque fois des délibérations ou si justement on donne le pouvoir au maire de décider de ces montants. En effet pour les photocopies, les enveloppes, la taxe pour le chenil, chaque année le conseil vote la même chose ce qui prend du temps au conseil municipal, demande des signatures et des papiers pour au final aucun changement. Le conseil donne délégation au maire sur ce point, elle s'engage néanmoins à informer le Conseil de toute modification. Car d'une manière générale la décision est prise à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs des services qui bénéficient aux habitants de la commune. D'autres points comme les augmentations de loyers sont encadrés et régulés par des organismes et ne permet pas au conseil d'avoir un pouvoir de décision.

Le conseil a choisi de limiter à 10.000€, la compétence du maire en matière de signature d'un emprunt lorsque celui-ci est prévu au budget et qu'il y correspond, les dossiers importants ayant été travaillés en commission et en conseil pour être inscrits au budget. Si la concertation a été faite en amont, il n'est pas nécessaire de délibérer chaque opération. Ainsi l'exemple a été donné par M DOIT Ludovic de plusieurs marchés du mandat précédent comme le changement de menuiseries d'un logement communal, l'achat d'un tracteur qui impliquent une concertation et un travail de recherche d'artisans ou d'entreprises effectués par les commissions en amont de la signature.

Le Conseil Municipal a décidé, sur la proposition de Mme BENICH Christiane, qu'en cas de dépense importante prévue au budget il serait informé même si la délégation a été donnée.

Le conseil municipal donne entière délégation à Mme BENICH Christiane pour effectuer les demandes de subventions, les conseillers étant tous d'accord sur l'utilité de faire ces demandes afin de limiter au maximum les investissements de la commune sur ses fonds propres.

**Vote à l'unanimité**

## **2-Indemnités du maire et des adjoints**

Mme BENICH Christiane a choisi de raisonner sur un principe d'enveloppe globale financée par l'État, sur la base d'un pourcentage des indices des salaires administratif, qui est de 1761.90€ bruts mensuels qu'elle souhaite répartir de la façon suivante:

- Mme BENICH Christiane: 23% soit 894.56€ bruts mensuels (maximum: 25.5% soit 991.80€)
- Mme MANOUX Laurence: 9.9% soit 385.05€ bruts mensuels
- Mme CHAVES-LOPES Marie-Chantal: 7% soit 272.26€ bruts mensuels (maximum: 9.9% soit 385.05€)

Les indemnités du maire et du second adjoint ont été réduites. Cette répartition laisse un reliquat de 240.03€ qui aura pour but d'indemniser les conseillers impliqués dans le travail des gros dossier pour compenser leurs déplacements aux réunions de travail, leurs frais engagés...

De même la différence d'indemnités entre les adjoints a ce même fondement, la 1ère adjointe étant plus disponible, accompagnera plus souvent Mme BENICH Christiane aux réunions et engagera plus de frais. De même Mme MANOUX Laurence sera la seule à avoir la délégation de signature électronique et aura à ce titre plus de responsabilités.

Les membres du conseil trouvent cette démarche très honnête, juste et solidaire de la part de Mme BENICH Christiane avec toutefois la précision que notre engagement n'a pas été fait dans ce but car nous savions dès le départ que notre fonction de conseiller ne serait pas rémunérée et la crainte de M LAURENS Michel que cela crée de la discorde entre les élus au moment de l'attribution/répartition de ce reliquat. Mme BENICH Christiane ajoute qu'elle trouve cela normal de remercier, d'indemniser les élus qui s'investissent sachant qu'il n'y a que ce moyen qui permette de le faire. Cette répartition des indemnités est finalement votée à l'unanimité par le conseil municipal.

**Vote à l'unanimité**

## **3 - Délégation aux commissions de la CDC Sud-Gironde**

Le premier nom indique le délégué titulaire le second son suppléant.

- **conseil communautaire** : Mme BENICH Christiane et Mme MANOUX Laurence
- **finances** : Mme CHAVES-LOPES Marie-Chantal et M HOUDART Stéphane
- **développement économique** : M LAURENS Michel et Mme BENICH Christiane
- **urbanisme** (logement, environnement, aménagement du territoire) : Mme BENICH Christiane et M DUTRUCH Bruno
- **culture communication** : Mme MANOUX Laurence et M FARGE Patrick
- **culture** (bibliothèque et école de musique) : Mme MANOUX Laurence et Mme MASSELOT Céline
- **technique** (OM, voirie, bâtiments, espaces communautaires) : M DOIT Ludovic et M FARGE

Patrick

- **action sociale** (personnes âgées, portage repas) : Mme VINET Christine et Mme VASQUEZ Colette
- **petite enfance, enfance jeunesse** : Mme MASSELOT Céline et Mme CHAVES-LOPES Marie-Chantal
- **CLET** : Mme BENICH Christiane et Mme VASQUEZ Colette

**Vote à l'unanimité**

#### **4 - Désignation des délégués au Syndicat du Collège**

Mme BENICH Christiane et Mme MASSELOT Céline sont désignées.

La compétence de transport scolaire des enfants ayant été reprise par le Conseil Général, ce syndicat a donc maintenant pour unique fonction de gérer le gymnase de St Symphorien. Toutes les communes dont les enfants fréquentent le collège de St Symphorien, participent financièrement à son fonctionnement ainsi qu'aux travaux envisagés au gymnase.

Il faut cependant être vigilant à son éventuelle disparition du fait de la reprise de la gestion du transport scolaire. Cela signifierait qu'après avoir participé financièrement de manière collective aux travaux de rénovation de toiture, de gradins, les communes du syndicat n'auraient plus la gestion du gymnase qui pourrait alors être transféré à la commune où il est implanté.

**Vote à l'unanimité**

#### **5 - Commissions communales**

-**Commission Budget** : M Michel, Mme CHAVES-LOPES Marie-chantal, M Patrick

-**Commission Développement** : tous les conseillers afin de se répartir ensuite en sous commissions pour chaque chantier (Travaux D3, Rénovation école, aménagement ancienne scierie, lotissement...)

-**Commission Environnement** (eau, forêt, fossés) : M DUTRUCH Bruno, M DOIT Ludovic

-**Commission Urbanisme** (conformité constructions, voirie): Mme Colette VASQUEZ, M HOUDART Stéphane, Mme CHAVES-LOPES Marie-Chantal

-**Commission Sociale** (personnes du 3ème age, projets intergénérationnels): Mme VINET Christine, Mme MASSELOT Céline

-**Commission Animation** (festivités) : Mme MANOUX Laurence, Mme MASSELOT Céline

Madame BENICH Christiane présidera toutes les commissions.

**Vote à l'unanimité**

## **6 - Désignation des délégués au Syndicat d'électrification de Bernos**

Ce syndicat de 27 communes a en charge la production et la distribution de l'électricité et du gaz sur le secteur, il est, semble-il, obligatoire mais nous en vérifierons l'utilité et la pertinence pour la commune si ce n'est pas le cas.

Mme BENICH Christiane et Mme MANOUX Laurence

**Vote à l'unanimité**

## **7 - Désignation des délégués au Parc Naturel des Landes de Gascogne**

Mme MASSELOT Céline, Mme MANOUX Laurence et M Patrick FARGE

Semble important dans le cadre du développement du village en terme d'animations culturelles.

**Vote à l'unanimité**

## **8-Désignation des délégués au CNAS**

Mme BENICH Christiane sera assistée de Mme MERLE Claudine (secrétaire de mairie) dans cette tâche.

**Vote à l'unanimité**

## **9 - Désignation des délégués à la commission communale des impôts directs**

Les 24 noms de la liste demandée ont été tirés au sort sur la liste électorale :

Mme CHAPEAU Nathalie – 09/04/1965

M. FEYFANT Alexis – 15/12/1972

M. MAZODIER Richard – 08/05/1979

Mme SAIZ Marjorie – 28/08/1980

M. LASSE Frédéric – 30/09/1976

Mme BERNARDI Noémie – 21/01/1988

Mme ANTOINE Patricia – 12/05/1963

M. CHIROY Frédéric – 02/11/1977

M. PAQUET Jean-Paul – 13/04/1940

Mme CAVIGNAC Sandrine – 17/06/1979

Mme KUENIZ Alexandra – 24/02/1986

M. TROZIER Julien – 30/09/1981

M. BAT Pierre – 02/05/1967

Mme CATTIAU Françoise – 07/04/1965  
M. BARES Julien – 24/04/1986  
M CARTIER Jean-Louis – 16/11/1958  
Mme GRONNIER Johanna – 05/06/1990  
M. PERY Franck – 07/03/1964  
M. BERGEY Jean-Luc – 04/07/1958  
M. MEHEUST Cédric – 22/12/1980  
Mme PALLER Caroline – 12/06/1980  
M. LE BLEIS Bruno – 23/03/1960  
Mme LEGLISE Severini – 10/07/1960  
Mme MALVEAU Angélique – 04/05/1987

**Vote à l'unanimité**

### **10 - Vote des taxes**

Il est décidé, à l'unanimité, de conserver le taux d'imposition de 2019 sur 2020 afin de ne pas solliciter financièrement les habitants de la commune.

**Vote à l'unanimité**

### **11 - Attribution d'une aide financière**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de venir en aide à la personne en difficulté nous ayant sollicité. N'ayant pas précisé de montant dans sa demande, Mme BENICH Christiane, assistée d'un conseiller de la commission sociale recevra l'intéressée afin d'évaluer plus précisément son besoin.

Le conseil propose également d'accompagner cette personne dans ses démarches, afin de solliciter toutes les aides dont elle pourrait bénéficier.

**Vote à l'unanimité**

### **12 - Demande autorisation transmission des convocations par mail aux membres du conseil**

Le conseil municipal vote à l'unanimité la transmission des convocations par mail et demande, afin d'être plus efficaces au moment des délibérations, de transmettre également les informations et documents relatifs à l'ordre du jour.

**Vote à l'unanimité**

### **13 - Demande autorisation enregistrement des conseils municipaux**

Le Conseil Municipal vote à unanimité l'autorisation d'enregistrement des réunions afin de transmettre un compte-rendu le plus fidèle possible et ainsi de permettre au secrétaire de séance de participer aux débats.

**Vote à l'unanimité**

## Questions diverses

- **Agence postale**

Suite au départ de l'employée de poste, la municipalité a trouvé une solution pour que l'antenne postale reste ouverte afin de ne pas pénaliser les habitants du village.

C'est Mme DAVRANCHE Aurélie qui, au travers d'un stage lié à sa formation dans le secrétariat, prend en charge la poste pour 1 mois. Elle s'absentera ensuite afin de finir sa formation avant de revenir sur le long terme au sein de l'agence postale, sur une base de 16h/semaine.

- **Compromis de vente pylône relai téléphonie mobile**

Un compromis de vente, en faveur d'une entreprise, a été établi concernant le pylône implanté sur la commune ayant pour fonction de couvrir les zones blanches. Cependant après étude, le montant de cette vente serait compensé en 2 ans par une location du-dit pylône utilisé aujourd'hui par 4 opérateurs. Ce compromis n'est donc pas validé, et le pylône et son terrain d'implantation resteront à la commune car ils permettent une rente annuelle régulière non négligeable. Il faudra cependant, étant donné la hauteur de la structure, la faire surveiller en terme de solidité car la mairie engage à ce moment là aussi sa responsabilité sur son entretien.

- **Demande de faire une réunion d'information concernant le lotissement par l'entreprise GRIZEL.**

Le Conseil accepte d'organiser une réunion avec le lotisseur GRIZEL, et demandera les coordonnées de la personne à contacter. Il est cependant décidé que d'autres entreprises ainsi que le Conseil Général seront contactés avant toute décision afin d'avoir une vision la plus globale des choix qui s'offrent à la commune concernant ce lotissement.

- **Demande d'octroi d'une prime COVID 19**

Le courrier a bien été reçue par le conseil, mais cela nécessite des informations complémentaires concernant le surcroît d'activité qui seront demandées au service concerné. Cette demande sera statuée au prochain conseil municipal.

Séance levée à 22h08